



A20-0701

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 25 juin 2020 -

Etaient présents :

Mme DURRANS, M. LAGORCE, Mme LAURENT, Mme LERIQUE, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, M. PICHON, Mme ROUMANOS, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN, M. FEYTOUT, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. ALESSANDRELLO, Mme AUDEBERT, M. BARROS, Mme BERNUS, M. DAGNEAU, Mme FRAISE, M. HELVERT, Mme LUIJTEN, Mme MENUT-DUPE, M. WEIDMANN, M. IUNGSMANN, Mme LESPINET-NAJIB, Mme ROUX-LABAT.

Etaient représentés :

M. BAILLON, M. CASENAVE, Mme ONG VAN CUNG, Mme BASKA, Mme BOUZOU, M. BRUNETEAU-PAOLETTI.

Etaient invités :

M. DAMOME, Mme LE COZ THOUVAIS, M. VALAT.

Mme Mellac ouvre la séance à 10h00.

Nombre de membre présents	29
Nombre de membres représentés	7

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2020

En l'absence de remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	35
Abstention	1

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 11 juin 2020.**

II/ CONVENTIONS DE FORMATION

M. Valat indique que les conventions de l'Université Bordeaux Montaigne répondent à un modèle standardisé. Cette convention déroge à la règle pour s'aligner sur le format demandé par l'Université de Galatasaray.

M. Damome présente le renouvellement de la convention UBM-GSU relative à la licence Information-communication délocalisée à Galatasaray.

L'Université Galatasaray (Turquie), université publique et francophone et l'Université Bordeaux Montaigne (France) ont une longue et intense pratique de coopération, notamment dans le cadre du Consortium d'Appui à Galatasaray.

Comme le montre un examen approfondi des maquettes des trois années de la licence Sciences de l'Information et de la Communication, mention information-communication de l'Université Bordeaux Montaigne et des quatre années de licence de communication de l'Université Galatasaray, les deux programmes présentent une très forte adéquation. Afin d'améliorer et de renforcer les engagements exprimés dans le protocole du Consortium, il a été décidé en 2012 de mettre en place un programme de Licence sciences de l'information et de la communication, mention information-communication de l'Université Bordeaux Montaigne délocalisée à la Faculté de communication de l'Université Galatasaray.

Dans ce cadre, les étudiants inscrits dans la licence Sciences de l'Information et de la Communication, mention information-communication de l'Université Bordeaux Montaigne délocalisée à l'Université Galatasaray peuvent obtenir le diplôme français de licence en sciences de l'information et de la communication à condition de valider les enseignements de l'Université Galatasaray mis en correspondance avec ceux de l'Université Bordeaux Montaigne ainsi que ceux du dispositif complémentaire.

Les étudiants admis en première année de licence des sciences de l'information et de la communication de UBM sont sélectionnés parmi les étudiants de la première année de la licence de communication de GSU.

M. Feytout soulève le problème des droits de l'homme au sein du pays partenaire et demande comment une université se revendiquant de Montaigne peut soutenir sans réserve cette convention.

M. Damome signale que ce partenariat a permis de sauver l'Université de Galatasaray condamnée à la fermeture par l'Etat turc.

Les partenariats établis avec les universités françaises et l'Etat français permettent aux collègues enseignants turcs une plus grande liberté d'action et le soutien apporté permet de contrer l'oppression du gouvernement sur les enseignants et les étudiants.

Mme Rahou demande quels droits payent les étudiants inscrits dans ce double diplôme.

M. Valat répond que Les étudiants inscrits dans ce cursus sont annuellement réinscrits en licence à la fois à GSU et à UBM.

Les étudiants de GSU figurant dans le cadre du présent protocole devront s'acquitter des droits d'inscription déterminés et annoncés annuellement par les autorités de UBM. Le coût global d'inscription à la formation est fixé à 300 euros et il comprend :

- les droits de scolarité (fixés annuellement par arrêté ministériel),
- les frais de gestion spécifiques au fonctionnement de la formation.

M. Feytout souhaite qu'une information précisant la position de l'UBM au travers de la signature de cette convention soit publié sur le site internet.

Mme Mellac indique que cette proposition sera portée auprès des vice-présidents délégués aux relations internationales de l'université.

M. Valat signale une correction à apporter sur les visas de la présente convention.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	32
Abstention	4

➡ La CFVU approuve le renouvellement de la convention UBM-GSU relative à la licence Information-communication délocalisée à Galatasaray.

III/ MISE EN PLACE DE LA COMMISSION CESURE

M. Valat présente le dispositif césure.

Il s'agit d'une période pendant laquelle un étudiant, inscrit dans une formation initiale d'enseignement supérieur, suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadrée dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. La césure ne peut être sollicitée que dans le cadre d'une admission à un diplôme national.

La césure (article 611-16 du décret) peut prendre notamment l'une des formes suivantes :

- Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit
- Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger.
- Un engagement de service civique en France ou à l'étranger, qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen.
- Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur.

Elle dure au minimum un semestre et elle est limitée à deux semestres consécutifs.

Chaque cycle d'études ouvre droit à une seule période de césure.

La césure peut débuter dès l'inscription dans la formation et s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de cette formation quelle que soit la durée du cycle d'études.

La période de césure peut intervenir à cheval sur 2 années universitaires au sein d'un même cycle (exemple : 2^{ème} semestre de l'année n et 1^{er} semestre de l'année n+1).

L'autorisation de césure est prononcée par le chef d'établissement au regard de la qualité et de la cohérence du projet présenté par l'étudiant après avis de la commission d'instruction des dossiers.

La commission se réunit 2 fois par an :

- mi-juillet pour les demandes de césure commençant dès le 1^{er} semestre, que la demande concerne uniquement un semestre ou deux semestres consécutifs ;
- début décembre pour les demandes de césure commençant au 2^{ème} semestre, que la demande concerne uniquement un semestre ou deux semestres consécutifs.

L'inscription administrative du demandeur est obligatoire pour pouvoir bénéficier d'une période de césure.

Pendant la période de césure, une carte d'étudiant lui est délivrée et le statut d'étudiant lui est accordé. Pendant la période dite « de césure » le droit à bourse peut être maintenu.

L'étudiant peut demander la validation de son projet de césure. Pour cela, il bénéficiera d'un accompagnement pédagogique renforcé prévu dans la convention et assuré par la DOSIP, et le cas échéant en lien avec un enseignant référent. En cas de validation de sa demande, il se verra délivrer, 1 ECTS par semestre (2 pour l'année), en sus du total des ECTS de la formation pour laquelle il est inscrit. En revanche, ces crédits ne participeront pas à la validation d'un semestre ou d'une année.

Mme Mellac informe de la composition de la commission :

La commission d'instruction des césures pour les 1ers et 2èmes cycles est composée :

- VP CFVU, président de la commission ;
- Le Directeur de l'IUT,
- VP Etudiant ;
- 1 enseignant-chercheur issu de la CFVU ;
- 1 BIATSS issu de la CFVU ;
- 1 étudiant issu de la CFVU ;
- Le Directeur de la Scolarité ou le responsable du Pôle Coordination des études ;
- Le Directeur de la Direction Orientation, Stages, Insertion Professionnelle ;
- Le Directeur des Relations internationales.

La CFVU doit désigner un enseignant-chercheur, un personnel BIATSS et un étudiant.

M. Feytout se porte candidat pour les personnels BIATSS.

Mme Laurent propose sa candidature pour les enseignants-chercheurs.

M. Dagneau signale la candidature de M. Helvert pour les étudiants.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	36

➡ ***La CFVU approuve la composition de la commission césure.***

IV/ CALENDRIER DU DAEU

Mme Mellac présente le calendrier du DAEU.

Rentrée : 25 septembre (présentiel) et 26 septembre (EAD)

Périodes d'enseignement :

- du 28 septembre au 18 décembre 2020 hormis la semaine de vacances de la Toussaint (24/10-01/11),
- du 18 janvier au 30 avril 2021 hormis les vacances d'hiver (13-21/02) et de printemps (17-25/04)
- 6 samedis : méthodologie (03/10) et 5 regroupements EAD (dates à déterminer)
- DPP (dispositifs pédagogiques particuliers) entre les deux sessions d'examen (31/05-04/06)

Spécificités de la formation :

- Finalisation des inscriptions par signature du contrat de formation en septembre
⇒ rentrée plus tardive
- Formation annuelle (pas de semestrialisation)
- Semaine de DPP

Evolutions en 2020-21 :

- Introduction d'une part de contrôle continu obligatoire dont le DAEU blanc, désormais intégré dans la session 1 du semestre 1.
Partant du constat que l'examen du DAEU blanc n'est pas assez mis à profit par les candidats, il est désormais intégré au contrôle continu.
- 24^{ème} semaine de cours du 26 au 30 avril (pendant la première semaine de la session 1 du semestre 2) afin que la formation atteigne le volume horaire légal (arrêté du 3 août 1994)

Sessions d'examens terminaux : intégrées à la session 1 du semestre 2 et à la session 2

Dates des jurys et de publication des résultats conformes aux dates indiquées sur le calendrier universitaire général.

Mme Rahou propose de préciser « le semestre 1 du calendrier général ».

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	35
Abstention	1

➡ ***La CFVU approuve le calendrier du DAEU pour l'année 2020-2021.***

V/ PRESENTATION ET MISE EN PLACE DE LA COMMISSION VIE ETUDIANTE (EX CVEC)

Mme Bouchiba-Fochesato rappelle que la CVEC est une taxe collectée par le CROUS et qu'une somme variable est reversée aux établissements.

La loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants promulguée le 8 mars 2018 prévoit dans son article 12, la création d'une contribution unique « vie étudiante ». Cette contribution est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

Reversée pour partie à l'Université Bordeaux Montaigne, la contribution permettra d'alimenter le fonds d'aide aux initiatives étudiantes (FSDIE), financera une partie des activités sportives et culturelles ainsi que les actions de prévention et d'éducation à la santé de l'espace santé étudiant.

La contribution est due chaque année par les étudiants lors de leur inscription à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur. Sont exonérés du versement de cette contribution les étudiants bénéficiant, pour l'année universitaire au titre de laquelle la contribution est due, d'une bourse de l'enseignement supérieur ou d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des dispositifs d'aide aux étudiants, les étudiants bénéficiant du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire ou étant enregistrés

par l'autorité compétente en qualité de demandeur d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.

La CVEC est reportable et peut alimenter des projets pluriannuels en investissement notamment dans le cadre du financement des projets FSDIE et des actions menées autour de la médecine préventive.

Deux aspects ont mené à la création de la commission Vie Etudiante :

- Rendre aux étudiants leur importance dans la prise de décision de la CVEC,
- Dissocier des membres à voix délibératives de ceux sans voix délibératives afin de distinguer ceux qui décident de ceux qui gèrent le produit de la CVEC.

Membres ayant une voix délibérative : 20

- le/la vice-président.e de la Commission formation et vie étudiante
- le/la vice-président.e délégué.e à la vie universitaire
- le/la vice-président.e délégué.e à la politique culturelle
- le/la chargé.e de mission handicap et inclusion
- le/la vice-président.e étudiant
- les 2 coordinateurs/rices CDVEA de l'université
- 6 élus étudiants (issus des trois conseils : dont minimum 1 issu du CA et 1 de la CR)
- 1 étudiant/e élu dans le Conseil de l'IUT
- 1 représentant de Bordeaux Métropole
- 3 représentants des collectivités territoriales autres que Bordeaux Métropole
- 2 représentants du monde professionnel ou artistique en lien avec les priorités de la CVEC

Membres sans voix délibératives : 10

- 1 représentant de la Direction de l'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle
- 1 représentant du Pôle culture et vie étudiante
- le/la secrétaire du CHSCT
- 1 infirmier/ère de l'université
- 1 représentant du Département des Activités Physiques et Sportives
- 1 représentant du CROUS
- 1 représentant de l'Espace Santé
- le responsable engagement étudiant et solidarités
- 1 représentant de la Direction des affaires financières
- 1 représentant de la Direction Générale des Services

Statuts :

La commission est présidée par le/la VP CFVU qui peut déléguer sa présidence à la/au VP étudiant, à la/au VP délégué.e à la vie universitaire ou à la/au VP délégué à la politique culturelle.

La commission est chargée de proposer une répartition des fonds CVEC selon les axes prioritaires définis par la réglementation et de proposer à la CFVU des projets d'initiative étudiante sélectionnés par elle. La commission présente chaque année en CA une proposition de répartition des fonds CVEC et un bilan moral et financier correspondant à l'année concernée.

Le mandat des membres de la commission est de 4 ans pour les personnels et de 2 ans pour les étudiants.

Mme Mellac exprime sa volonté de dynamiser les projets notamment par la réappropriation de l'utilisation de ces fonds par les étudiants.

Mme Sion-Jenkis comprend la volonté portée par l'équipe présidentielle d'alléger le nombre de membres au sein de la commission mais pense qu'il manque des acteurs essentiels tels que la région et le département. Elle demande qui seront les représentants des collectivités territoriales autres que Bordeaux Métropole.

Mme Bouchiba-Fochesato répond qu'il s'agit des trois villes du campus (Pessac, Talence, Gradignan). Elle souligne l'importance des partenaires des collectivités territoriales et de la métropole notamment dans le cadre des négociations sur la question du transport. Elle évoque des co-financements avec la région mais reste peu représentée dans le cadre des projets FSDIE.

M. Dagneau ajoute que la région intervient principalement dans le cadre des appels à projet. Les partenaires territoriaux interviennent sur un grand nombre d'actions menées par les associations étudiantes : le logement avec la ville de Gradignan, le dispositif PEPITE avec la ville de Pessac ... Il lui semble plus pertinent de faire appel à ces partenaires plutôt qu'à la région qui n'est pas le principal bailleur de fonds.

Mme Sion-Jenkis s'étonne de l'absence de représentants issus des associations étudiantes au sein de la commission ainsi que l'absence de représentativité de l'IJBA ou du DEFLE.

M. Dagneau évoque un choix fait en concertation avec les associations étudiantes. Les coordinatrices élues de la CVDEA¹ seront les représentantes des associations étudiantes.

Mme Mellac souligne la volonté de représentativité de chaque UFR et institut parmi les 6 élus étudiants de la commission.

Mme Sion-Jenkis note l'absence d'un calendrier de fonctionnement et ainsi que les statuts de la commission. Les éléments présents sur ce document sont insuffisants pour se prononcer. Elle s'interroge également sur le nom de commission Vie étudiante.

Mme Bouchiba-Fochesato trouve plus intéressant de nommer cette commission par son objet de financement que par le nom de l'impôt collecté. Elle signale qu'aujourd'hui, seule la composition de la commission est soumise au vote.

Mme Mellac propose de renommer le document soumis au vote et signale que les statuts de cette commission seront présentés lors de la prochaine CFVU.

M. Dagneau indique que la nouvelle appellation de cette commission répond au choix de fusionner les anciennes commissions CVEC et FSDIE. Il juge la méthode utilisée au sein de ces commissions chronophage et évoque un problème de représentativité des étudiants dans la décision d'utilisation des fonds. Le changement de méthode doit s'opérer au plus vite pour gagner en temps et en efficacité. Concernant la composition, il propose que les 6 élus étudiants soient issus à part égale des trois UFR. Enfin, dans un souci de transparence, il souhaite que le calendrier de réunion de cette commission soit présenté chaque année à la CFVU.

M. Feytout s'interroge sur le respect de la parité femmes-hommes au sein de cette commission.

Mme Mellac propose d'indiquer dans les statuts de la commission qu'une attention particulière sera portée sur la parité.

¹ Commission de Développement de la Vie Etudiante et Associative

M. Feytout dit que l'IUT est trop souvent oublié au sein de nos commissions.

M. Pichon demande si la composition nominative sera soumise au vote de la CFVU.

Mme Mellac répond que la composition nominative de la commission sera présentée à la CFVU du 9 juillet.

Mme Sion-Jenkis souhaite qu'une présentation plus complète de la commission intégrant la composition nominative et les statuts soit soumis au vote le 9 juillet.

M. Le Bourdonnec soutient cette position et signale son abstention pour le vote du jour.

M. Dagneau prévient qu'en l'absence de vote, la commission ne pourra pas se réunir avant la fermeture administrative estivale de l'université. Il demande qu'une dérogation au délai réglementaire de 15 jours de convocation avant la réunion soit exceptionnellement abrogée.

Mme Sion-Jenkis s'étonne de l'absence du service commun de documentation parmi les membres.

M. Dagneau s'interroge sur le domaine d'intervention du SCD.

Il signale le choix d'intégrer le CHSCT parmi les membres dont l'appui sur les questions sociales est primordial pour de nombreux projets.

Mme Mellac soulève le problème du quorum dans les commissions trop nombreuses. Elle propose le report de ce point à la CFVU du 9 juillet et propose que le bureau de la CFVU organisé le 2 juillet rediscute de cette question avant une nouvelle présentation à la CFVU.

VI/ PRESENTATION ET VALIDATION DE LA LETTRE D'ORIENTATION POUR LA RENTREE

Mme Mellac indique que la lettre d'orientation fait suite au courrier proposant un cadre de réflexion et à la lettre « informations sur la rentrée » envoyés par l'équipe présidentielle à la communauté universitaire, respectivement les 28 mai et 17 juin derniers. Elle résulte de diverses consultations qui se sont échelonnées en moins d'un mois, notamment au sein de la CDUFRI et de la cellule PCP. Elle résulte aussi du groupe de travail sur la rentrée qui a réuni le 19 juin les directions des UFR et les principaux services concernés par l'organisation de l'année universitaire. Elle a été présentée dans sa version de travail et discutée à la CDUFRI du mardi 23 juin.

Dans un contexte d'assouplissement progressif des mesures de confinement par le gouvernement, et afin de favoriser le présentiel, il est prévu une rentrée sur site pour l'ensemble des étudiants. Cependant, pour pallier toute éventualité et si des contraintes fortes devaient à nouveau être imposées, l'établissement doit se préparer à ne recevoir qu'une partie des étudiants dans les locaux. Il en résulte deux *scenarii* :

- Scénario 100 : possibilité que 100% des étudiants soient présents sur site avec masques ;
- Scénario 50 : maximum de 50% des étudiants dans les salles et bâtiments en même temps.

Les éléments présentés ci-dessous doivent permettre de favoriser le scénario 100 tout en rendant les deux *scenarii* réversibles le plus facilement possible.

Éléments de calendrier

Le calendrier général et différents calendriers spécifiques (CLES-CLUB, Ecole doctorale, DEFLE) ont été approuvés en CA le 12 juin dernier. Celui du DAEU est en cours d'approbation. L'organisation des journées

de prérentrée pour les néo entrants impose une contrainte au démarrage des CM pour les Licences générales dans les bâtiments du site de Pessac.

- Les journées de prérentrées (cf lettre du 17 juin) sont organisées par la DOSIP sur le site de Pessac entre le 7 et le 17 septembre. Elles concernent les néo entrants (les L1 et les nouveaux arrivants en L2 et L3) qui seront reçus par petits groupes ;
- Les amphis donnant sur les coursives seront réservés en priorité aux prérentrées des formations accueillant des néo entrants autres que les Licences générales (LPro et Masters 1) ;
- En conséquence, les CM et TD des licences générales devant se dérouler en présentiel sur le site de Pessac débuteront le 21 septembre 2020 ;
- Certains cours en présentiel seront possibles plus tôt dans une partie des salles (bâtiments à définir) pour les formations ayant des contraintes de calendrier fortes : Licence Pro et certains Masters, notamment MEEF. Les formations désireuses de bénéficier de salles doivent se faire connaître de leurs directions d'UFR (pôles affaires générales).

Éléments de mise en œuvre des EDT

La méthodologie de construction de l'EDT est pensée afin de rendre possible la bascule d'un scénario 100 à un scénario 50 sans avoir à en modifier la saisie. Elle permet la construction définitive des services des enseignants selon le scénario 100.

Elle repose sur les points principaux suivants :

- Construction de l'EDT dans les UFR selon le scénario 100 ;
- Dans le cas du passage au scénario 50 : utilisation du principe des semaines A (SA) et B (SB) pour les formations pour lesquelles c'est possible. Les groupes déjà existants sont divisés en deux sous-groupes SA et SB sans modification de l'EDT. Les étudiants SA seront présents sur site en semaine SA, les étudiants SB en semaine SB. Afin de faciliter la communication ainsi que la gestion des éventuelles mutualisations, l'ensemble des formations sera invité à suivre le même calendrier qui sera alors largement diffusé et publié sur le site de l'université.
- Coordination inter-UFRs pour l'affectation des salles pendant la prérentrée et pour les semestres.
- Dans la mesure du possible, prévoir des EDT qui favorisent l'étalement des flux d'étudiants dans les locaux (et qui permettent de pallier l'absence des amphis 1 et 2 à la rentrée) :
 - o Éviter le déplacement des groupes d'étudiants en favorisant leur maintien dans les mêmes salles ;
 - o Modification possible de l'horaire de la pause méridienne (en vérifiant néanmoins qu'une pause soit toujours proposée) ;
 - o Possibilité de prévoir des interours décalés ;
 - o Possibilité de mobilisation de certains créneaux de 17h30 à 19h30 pour le positionnement de CM et TD autres que les langues (les créneaux disponibles et les formations qui pourront y accéder seront précisées rapidement)

Modalités d'enseignement

Les modalités d'enseignement proposées répondent aux exigences d'une rentrée dont les contours sont encore incertains. Si le mode présentiel 100% est très fortement encouragé, les formations conservent une large liberté quant aux modalités de mise en œuvre de la réversibilité entre les deux *scenarii*. Il ne s'agit pas de demander aux formations et aux enseignant.e.s de préparer leurs CM et TD sous deux formes différentes mais de s'organiser en pensant à l'avance aux deux *scenarii*.

Les modalités possibles d'enseignement seront définies, selon les UE, au sein de chacune des formations afin de répondre au mieux à leurs pédagogies. Ces modalités peuvent être adaptables ou immédiatement compatibles avec les deux *scenarii*. Elles peuvent notamment (mais pas seulement) prendre les formes suivantes :

- Proposer du présentiel intégral qui sera transformé en présentiel avec 50% des effectifs si les conditions l'exigent (semaines SA/SB ou autre mode) ;
- Proposer un panachage des TD et/ou des CM sur site et à distance ;
- Proposer tout de suite des enseignements à distance : à réserver préférentiellement aux UE spécifiques (transversales, mineures).

Attention : les étudiants ne pouvant pas tous passer d'un mode en présentiel à un mode à distance en peu de temps, les formations qui prévoient des séances à distance synchrones (c'est à dire sur les créneaux horaires de l'EDT contrairement au mode asynchrone disponible tout le temps) auront à vérifier que les étudiants pourront bien se connecter aux enseignements concernés quel que soit le scénario.

Afin de faciliter la réversibilité, les formations pourront bénéficier des accompagnements suivants :

- Cours en ligne sur la plateforme E-Campus ;
- Mise à disposition d'outils de type classe virtuelle : recours à la vidéo avec Zoom en synchrone ou non, avec ou sans enregistrement, au choix de l'enseignant ;
- Aide à la conception des CM et TD : tutoriels, guides et mise à disposition d'informations sur des ressources numériques disponibles et réutilisables (Universités numériques thématiques UNT, MOOC sur la plateforme FUN, ressources diverses)
- Création de binômes d'étudiants SA/SB; étudiants preneurs de notes ;
- Renforcement du tutorat par les pairs et du parrainage.

Les Modalités de Contrôle de Connaissance seront votées fin septembre en CFVU comme d'habitude. Elles peuvent prendre les différentes formes prévues dans la lettre « cadre de réflexion » envoyée à la communauté le 28 mai. Un travail d'organisation des examens intégrant les nouvelles MCC (ECI, CC, présence/distance) sera conduit à partir de septembre.

Éléments de mise en œuvre de la présence sur site

Les dispositions suivantes doivent permettre un retour sur site dans le respect des consignes sanitaires telles qu'elles existent aujourd'hui. Elles seront adaptées en fonction de la situation réelle à la rentrée.

- Formalisation de sens de circulation dans les locaux ;
- Mise en place d'une signalisation sur la circulation et les attentes dans les couloirs ;
- Organisation des entrées et sorties de salles en prévoyant le temps nécessaire pour respecter les règles sanitaires ;
- Attention spécifique portée aux personnels et étudiants à mobilité réduite ;
- Respect des règles sanitaires (dans l'état actuel : 1m de distance ou port du masque obligatoire, nettoyage volontaire des postes de travail - tables - par les enseignants et étudiants...)
- Mise à disposition des matériels et produits de nettoyage des postes de travail pour les étudiants et enseignants ;
- Mise en place d'une signalisation pour le respect des règles sanitaires ;
- Mise en place d'équipements de protection individuelle de secours (masques jetables) pour les étudiants et les personnels. Incitation à utiliser des masques lavables ;
- Mise en place d'équipements de protection individuelle (masques lavables) pour les personnels ;
- Mise en place de poubelles pour les masques.

Mobilités entrantes et sortantes

La réouverture des frontières va rendre possible l'accueil des étudiants étrangers qui ont confirmé leur venue. Les étudiants entrants seront intégrés au dispositif de pré-rentrée mis au point par la DOSIP à partir du 7 septembre, avec présentation des formations et découverte du campus par petits groupes. Ils bénéficieront en outre du parrainage. Cet accueil ne sera pas limité aux seuls étudiants sur programme mais concernera aussi les étudiants ayant effectué une démarche individuelle. Tous seront informés en amont sur les éventuels aménagements du mode de fonctionnement (présentiel 100% ; alternance semaines A et B

dans le cas du scénario 50% de présentiel ; matériels et connexions adéquats pour les cours et exercices sur plateforme, etc.).

Pour les pays ayant ouvert leurs frontières et présentant de bonnes conditions sanitaires, les étudiant.e.s d'UBM pourront eux-aussi se déplacer et poursuivre leurs études à l'international, et ce dès le premier semestre 2020-21.

Information

Mis en place d'un « espace rentrée » à l'usage des personnels sur le site Web de l'université.

M. Le Bourdonnec demande si l'équipe présidentielle a également réfléchi à un plan catastrophe.

Mme Mellac dit qu'un scénario 0 a été proposé, il est sous-jacent et présents dans les réflexions menées par les collègues.

M. Arcelin demande si les formations autres que les licences générales, les licences professionnelles et les masters 1 pourront organiser une réunion de rentrée.

Mme Mellac évoque une priorité pour les formations accueillant des néo-entrants si une contrainte de salle devait se faire jour.

M. Valat signale l'indisponibilité de l'amphi B200 dégradé.

Mme Sion-Jenkis craint que les nouveaux paramètres présentés ne mettent en péril l'organisation des emplois du temps.

Elle s'interroge sur la présence d'étudiants dans les salles de cours pendant la pause méridienne dans le respect des conditions sanitaires.

Mme Mellac signale qu'une cellule de travail réfléchit actuellement à ces questions. Une discussion avec le CROUS est aussi en cours sur l'accueil des étudiants dans les restaurants universitaires du campus.

Mme Durrans évoque le cas du département d'anglais. Elle signale l'impossible de mise en place d'intercours décalés en raison de la durée des cours de 1h ou 1h30 dans des salles spécialisées (labos) le plus souvent en demi-groupe.

Mme Mellac rappelle que cette lettre vise à accompagner les formations et qu'il s'agit d'appliquer ces recommandations dans la mesure du possible.

Mme Le Coz Thouvais ajoute que la lettre répond aux préconisations de la circulaire ministérielle sur l'organisation de la rentrée.

Mme Roumanos demande si dans le scénario 50, il est prévu d'équiper les salles afin d'organiser la visioconférence. Elle craint une surcharge de travail pour les collègues chargés des cours.

Mme Mellac répond qu'il s'agit pour l'enseignant de repenser son cours. L'université va équiper certaines salles d'outils de classe virtuelle permettant le recours à la vidéo avec Zoom en synchrone ou non, avec ou sans enregistrement, au choix de l'enseignant et de matériel pour permettre la prise de vue.

Elle souligne que le problème concerne la plupart du temps la prise de son.

M. Le Bourdonnec s'étonne du choix porté sur l'application Zoom alors même que son utilisation a été fortement déconseillée pour des raisons de sécurité.

Mme Roumanos signale l'importance d'anticiper les tensions et difficultés par rapport à la capacité des enseignants de proposer leurs cours au regard du manque d'équipement disponible au sein de l'université.

Mme Sion-Jenkis rappelle la forte opposition des enseignants à la mise à disposition de leur travail sur des plateformes en ligne.

Mme Mellac souhaite défendre auprès de la DSIN l'importance d'équiper plus largement l'université. Elle rappelle que les contraintes opérées par les deux scénarii sont les moins contraignantes possibles et visent à aider les collègues dans les possibilités qui leur sont offertes.

M. Feytout signale des failles de sécurité dans la version gratuite de Zoom. En tant que délégué à la protection des données personnelles, il se dit toutefois gêné du choix fait par l'établissement d'utiliser cette application et rappelle qu'une analyse d'impact doit obligatoirement être menée. Il pense qu'il ne faut pas faire d'installation de matériel supplémentaire dans l'urgence mais réfléchir à l'usage qui en sera fait.

Mme Mellac propose de soumettre cette demande d'analyse d'impact à la DSIN.

Mme Bouchiba-Fochesato dit que nous faisons face à une situation inédite et nous devons envisager la rentrée dans des conditions dégradées.

Mme Durrans demande s'il ne faudrait pas interdire les séances de cours synchrones pour les mêmes raisons que nous avons interdit les examens synchrones pendant le confinement.

Mme Mellac répond que cette possibilité existe déjà dans les maquettes de certaines formations.

Mme Roumanos propose que les étudiants qui connaissent des problèmes de connexion soient prioritaires pour les cours en présentiel.

Mme Mellac signale le travail mené par les associations étudiantes pour aider les étudiants en situation d'isolement numérique ou sans équipement informatique. Elle propose d'inscrire dans la lettre d'orientation l'invitation faites aux équipes de formations et aux enseignants de porter une attention particulièrement appuyée aux étudiants en situations particulières (dispensés, en situation de handicap, sportif et artiste de haut niveau, étudiants en rupture numérique, ...).

M. Valat souhaite que dans le cadre des MCC, un scénario 0 soit envisagé afin d'être préparé au mieux en cas de mesures de confinement prises l'année prochaine.

Mme Mellac propose de soumettre cette demande aux collègues en charge des formations.

M. Le Bourdonnec pense qu'il est important de se préparer à tous les scénarii afin d'éviter de faire face aux contraintes dans la douleur comme cette année.

M. Feytout félicite l'équipe présidentielle de la nomination d'une chargée de mission Transition écologique et solidaire et se dit favorable à la généralisation des masques lavables.

Mme Mellac propose de passer au vote en ajoutant la mention de l'attention portée aux étudiants en difficulté dans le cadre des modalités d'enseignement et la demande faite d'établir les MCC pour un scénario 0.

M. Valat signale qu'il s'agit d'un avis de la CFVU.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	36

➡ **La CFVU donne un avis favorable à la lettre d'orientation pour la rentrée 2020-2021.**

VII/ QUESTIONS DIVERSES

M. Dagneau signale des problèmes de non-respect par certains enseignants des MCC votées pour la session de rattrapage.

M. Valat rappelle que les MCC sont votées par la CFVU et s'appliquent à tous. Il rappelle les principes généraux votés par la CFVU du 14 mai 2020 : Compte tenu de la difficulté à mettre en œuvre des évaluations terminales en distanciel, les équipes pédagogiques pourront proposer des évaluations sous forme écrite ou orale et veilleront :

- à limiter le nombre d'évaluation en priorisant au maximum les mutualisations au sein des blocs et entre semestres,
- à proposer des évaluations écrites sans surveillance sous la forme de devoir maison ou dossier. Le temps de composition pour ces devoirs ne saurait être inférieur à 48h00. Cette préconisation permet de prendre en compte les difficultés de connexion que peuvent rencontrer certains de nos étudiants et de s'exempter des contraintes de tiers temps,
- à prioriser les évaluations orales pour les étudiants empêchés.

M. Dagneau évoque des situations problématiques entre étudiants et enseignants sur cette question et s'interroge sur la chaîne de communication pour résoudre ce problème. Il signale également un message d'erreur rencontré par certains étudiants lors du dépôt de leurs documents sur la plateforme E-Campus.

M. Feytout propose à M. Dagneau en sa qualité de responsable E-Campus d'étudier ce problème.

Mme Sion-Jenkis souligne l'importance d'informer rapidement les responsables des Pôles Etudes des UFR concernées.

Mme Mellac propose qu'un mail rappelant les règles concernant les MCC soit adressé à l'ensemble de la communauté.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H45.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRE
Signé